

COMMUNE

➤ BARRAGE DE BIGNY : NOUVEL ÉPISODE

Son devenir est toujours incertain.

Le barrage de Bigny ou digue de Bigny a été construit avant la Révolution française sur la rivière le Cher pour les besoins d'une forge.

Depuis de longues années, malgré des déboires administratif et juridique, les services de la DDT, envisagent toujours d'araser le barrage afin de rétablir la continuité écologique. Jusqu'en 2021, rien n'était encore acté.

A l'initiative de notre Député Loïc KERVRAN, une réunion a eu lieu en préfecture le 8 mars 2021. Mr JOUNEAU et la société GME JHE ont ainsi pu exposer leur projet hydroélectrique, la commune a exprimé le souhait d'un développement touristique à travers des activités nautiques sur le canal ainsi que l'aménagement d'un parcours de santé et d'aires de pique-nique sur les berges.

A l'issue de cette réunion, la société GME JHE a produit des compléments d'informations suite à la demande du Préfet et des services de la DDT 18.

Nous pouvions alors penser qu'un consensus était trouvé !

Or, quelle ne fut pas notre surprise en pleine période estivale !

Le 11 août dernier, la municipalité recevait par mail, une DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) pour une démolition du barrage de Bigny, adresse commune de Bruère, prévue le **12 septembre**. *Pour rappel, le barrage de Bigny est construit sur les communes de Vallenay et Bruère.*

La municipalité a immédiatement alerté nos parlementaires, Loïc KERVRAN, député de la 3ème circonscription, Rémy POINTEREAU, Sénateur, Marie-Pierre RICHER, sénatrice, ainsi que Philippe MOISSON président des maires du cher, la société GME JHE, Mr JOUNEAU, le directeur de l'usine SMURFIT, et Mr DAGHER, maire de Bruère.

Philippe MOISSON a sollicité Mme La Sous-Préfète afin d'obtenir une nouvelle concertation

Le 2 septembre, un récépissé de dépôt de dossier de déclaration donnant accord pour commencement des travaux concernant l'effacement du barrage de Bigny, commune de Vallenay, nous était adressé pour affichage.

Le 7 septembre, Madame le Maire de Vallenay, accompagnée de Mireille CHARBY a accueilli, en mairie, tous les services de l'Etat (Sous-préfète, DDT18, DREAL, OFB), les parlementaires, le Président des maires du Cher, le maire de Bruère et son premier adjoint, l'avocat de la société GME JHE, Mr JOUNEAU et le représentant de l'usine SMURFIT. Au cours de cette réunion, chacun a pu exposer ses divers arguments.



Pouvons-nous laisser araser le barrage de Bigny ? Alors que

- la loi climat et résilience de 2021, entend renforcer le rôle de l'échelon local dans la lutte contre le dérèglement climatique et favoriser le développement d'autres sources d'énergie telles que l'hydroélectricité et le biogaz.
- qu'un droit d'eau fondé en titre rattaché au barrage de Bigny au profit de la Petite Forge a été reconnu par jugement du tribunal.
- que ce barrage a un usage reconnu, ce qui n'était pas le cas en 2011 lorsqu'un arrêté préfectoral a mis fin à l'autorisation d'exploiter cet ouvrage.
- qu'il est interdit de démolir un ouvrage qui a un potentiel (hydroélectrique) sur un cours d'eau classé en liste 2, comme la rivière Cher.
- que nous risquons d'avoir un black-out pour les énergies (gaz et électricité) dans les mois à venir et que le gouvernement exhorte à la sobriété énergétique.

Doit-on, sans émettre d'objection, laisser les services de l'état transgresser les lois et balayer d'un trait de plume les projets touristiques, économiques et écologiques sur le canal et le barrage ? Et ce malgré que

- l'arasement du barrage créerait des nuisances d'insalubrité aux alentours du canal.
- mettrait en difficulté l'activité de l'usine SMURFIT et de la petite forge.
- impacterait l'économie de notre commune, mais pas que !

L'étude diagnostique ISL de 2007 du barrage de Bigny, précise que *« l'effacement du barrage amènera une incidence forte sur les lignes d'eau entre Bigny et Farges-Allichamps, notamment en période d'étiage : abaissement de l'ordre de 2 m au niveau du barrage des Bordes, quelques décimètres dans la traversée de Bruère-Allichamps... »*

« Les conséquences seraient surtout importantes sur les ouvrages avec des risques d'affouillement en pied (barrage des Bordes, pont de l'autoroute, pont de Bruère-Allichamps) ... »

Après de longs échanges où chacun a pu s'exprimer et face aux exposés très pertinents des parlementaires (sénateurs, députés), élus et avocat, Mme La Sous-Préfète a annoncé que les travaux étaient momentanément suspendus pour une durée d'un an au cours de laquelle un vrai dialogue sera rétabli. Une première réunion devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Dans ce contexte, pour palier à toutes les problématiques rencontrées (arasement, accessibilité, dangerosité, sécurité...), la municipalité a du très rapidement, prendre un arrêté...

Arrêté municipal permanent n°29-2022 du 29 août 2022, réglementant la circulation sur le chemin rural allant de la parcelle cadastrée A 623 à la parcelle A 966.

Depuis le 31 août 2022, l'arrêté municipal permanent n°29-2022 du 29 août 2022 interdisant la circulation aux véhicules à moteur est en vigueur. Une barrière et la signalétique réglementaire ont été installées à l'entrée de la parcelle A 623 (chemin qui conduit au barrage).

Bien que le barrage soit propriété privée, il est fréquent que des personnes se promènent dessus voire même, y pratiquent la pêche.

L'Article R*436-71 du Code de l'Environnement prévoit que : toute pêche est interdite à partir des barrages et des écluses, sur une distance de 50 mètres en aval et en amont de l'extrémité de ceux-ci.

Le chemin d'accès est une voie sans issue pour les engins motorisés qui nuisent à la tranquillité et à la sécurité des promeneurs, des randonneurs et des cyclistes. De plus, la passerelle qui enjambe le canal n'est pas conçue pour la circulation des engins motorisés à deux-roues.

Par ailleurs, lors de la réunion du 7 septembre dernier, il a été rappelé à plusieurs reprises, qu'il était interdit et très risqué de s'aventurer sur le barrage.

Préserver l'environnement, les espaces naturels, les paysages, les espèces animales, respecter la sécurité, la signalétique est du ressort de tous !



➤ TRAFIC ET SECURITE ROUTIERE RD 3- RD 145

Suite à la remarque de riverains sur les vitesses pratiquées par certains usagers et le sentiment d'insécurité ressenti, deux mesures radars ont été effectuées sur les routes départementales n°3 et 145.

Au cours de l'hiver dernier, la municipalité de Vallenay a sollicité l'agence Cher Ingénieries des territoires (service centre gestion de la route CGR sud) pour diverses mesures de vitesse sur la commune.

Mesure sur le RD3, 12 route des Fours à Chaux sur la période du 8 au 13 avril 2022.

Globalement, les vitesses sont un peu plus élevées dans les deux sens (59 et 57 km/h) et les maximales relevées sont comprises entre 90 et 100 km/h.

Le trafic de poids lourds moyen journalier est de 50 PL, ce qui représente 5.43 % du trafic total sur la période de mesure. La vitesse moyenne retenue est de 59 km/h.

Proposition : en organisant le stationnement, il est possible de créer une écluse pour ralentir la vitesse. Une étude de faisabilité sera réalisée.

Mesure sur la RD 145 route de Crésançay, devant l'usine de palettes sur la même période.

La vitesse moyenne est un peu élevée dans les deux sens de circulation, 58 km/h. Les vitesses maximales relevées sont très élevées, entre 100 et 110 km/h, même si elles relèvent du comportement de quelques usagers. L'environnement urbain est pourtant relativement marqué. Le nombre d'excès décroît rapidement dans les deux sens passant à 10 % du trafic dépassant les 60 km/h et 2.3 % supérieur à 70 km/h.

Le trafic de poids lourds moyen journalier est de 61 PL représentant 18.65 % du trafic sur la période de mesure. Cette RD supporte un trafic de poids lourds supérieur à celui de la RD3, généré par les entreprises et la déchetterie. Suite à des anciens travaux d'assainissement, la chaussée s'est déformée, obligeant les véhicules à rouler à gauche dans le sens sortant de la commune.

Propositions : les travaux de reprofilage auraient dû être réalisés en septembre (risque de voir une augmentation de la vitesse).

Des écluses expérimentales vont être positionnées au droit de l'usine de palettes.

Un second aménagement pourrait être envisagé en fonction de la visibilité vers le passage piéton. Un réaménagement de ce carrefour pourrait être envisagé.

Autres points abordés :

- signalisation du bourg.
- manque de visibilité du passage supérieur (virage de la pharmacie), les automobilistes ont tendance à couper le virage.
- modalités de circulation et manque de visibilité au niveau des Pâtureaux.

L'ensemble de ces points fera l'objet d'une analyse.

Dans le but de les rendre plus visibles et de renforcer la sécurité, les chicanes sur la route RD 3 ont été peintes en orange et les bordures en blanc réfléchissant.



➤ ANCIEN PRESBYTÈRE

Vous avez peut-être constaté, que deux arrêtés municipaux étaient apposés sur la porte de l'ancien logement du curé « presbytère »,

l'arrêté n°23-2022 du 07 juillet 2022 de mise en sécurité – procédure urgente- sans occupant sur l'immeuble sis 3 places des Marronniers appartenant au diocèse et l'arrêté n°25-2022 du 09 août 2022 de mise en sécurité – procédure ordinaire (risques présentés par les murs, bâtiments ou édifices quelconques n'offrant pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité des tiers).

Depuis le départ du Père Joseph OUVRAD, ce bâtiment, propriété du diocèse de Bourges, est laissé à l'abandon. Après avoir constaté qu'il était régulièrement squatté par certains jeunes de la commune, la municipalité a alerté le diocèse de Bourges de cette situation. L'Archevêque, notre seigneur BEAU est venu lui-même constater l'état désastreux du bâtiment, devenu très dangereux. Conscients qu'une remise en état n'était malheureusement plus possible, d'un commun accord, nous avons pris la décision qui s'imposait, en lançant une procédure de péril.



➤ FERMETURE DE LA PHARMACIE – SERVICES MEDICAUX

Suite à la fermeture soudaine de la pharmacie début juillet, la Mairie a immédiatement pris contact avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens, dans le but de trouver rapidement un repreneur. Malheureusement, la situation des officines est préoccupante et relate la situation générale de notre service de santé. Nous manquons de pharmaciens !

Vallenay est située dans une région qualifiée de désert médical et souffre déjà du manque de médecins depuis le départ du docteur STELLMACHER en 2018.

La Municipalité recherche des solutions, et l'une d'entre elles est l'installation prochaine d'une cabine de téléconsultation au sein de la Mairie. Un service qui permettra une mise en relation rapide avec un médecin généraliste, et qui répondra à la plupart des besoins en attendant un rendez-vous chez son médecin traitant ou un spécialiste.

Merci à notre pharmacienne, madame Anne-Marie NOYER, pour toutes ces années passées au service de nos habitants.

Nous vous souhaitons une EXCELLENTE RETRAITE, bien méritée !!!



➤ ADRESSAGE

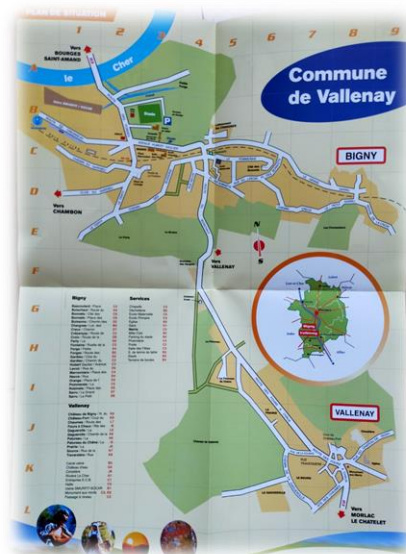
Le nouvel adressage de la commune de Vallenay touchera bientôt à sa fin ! Les panneaux, les plaques de rues et de numérotations des habitations sont pris en charge par la commune et leur installation est actuellement en cours.

Au total, 97 changements d'adresse, des nouvelles voies non identifiées jusqu'à présent ont dû être créés, pour d'autres, des dénominations nouvelles ont été effectuées.

Toutes les adresses seront transmises par la municipalité aux organismes suivants :

Centre des impôts, SMEACL, SMIRTOM et Communauté de Commune Arnon Boischaut Cher.

La municipalité va maintenant travailler sur un nouveau plan de situation communal.



➤ EGLISE ST ROCH

Suite...

La conclusion du sondage de sol préconisée par la société « SARETEC » nous est parvenue fin juin 2022 et nous dit « *La cause déterminante des dommages résulte d'une faible rigidité de l'ouvrage du fait de son ancienneté, du comportement différentiel de matériaux hétérogènes de la construction, de l'absence de chaînage vertical et horizontal sur le bâtiment, de l'absence de ferrailage et de défaut constructif sur le dallage du bâtiment ainsi que l'absence de rénovation de l'ouvrage* » De plus « *nous relevons la présence de végétaux préjudiciable. Nous préconisons l'abatage de végétaux à proximité du bâtiment* »

En résumé ! La sécheresse n'est pas la cause déterminante des désordres, ils ne sont pas consécutifs à des mouvements de terrain différentiels dus à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Cette conclusion n'est évidemment pas une bonne nouvelle pour la commune. L'église n'est pas classée, l'obtention de subventions risque d'être compliquée. Il va nous falloir trouver un financement certainement conséquent pour remettre, dans un premier temps, l'édifice en sécurité, sachant qu'il nous faudra presque en parallèle investir dans son entretien général.

D'autres bâtiments, l'école maternelle et primaire, la salle des fêtes, la poste, le mille club sont des infrastructures indispensables à la vie de notre commune. Aujourd'hui, devenus des gouffres énergétiques et financiers de par leur ancienneté et leur manque d'entretien, il nous faut et vous le comprendrez, établir des priorités dans la rénovation de nos bâtiments communaux.

Quels financements pour notre église? Dons, associations, manifestations...

En attendant, les propositions chiffrées de Madame AUROY, architecte mandatée par la municipalité pour le projet de la future salle des fêtes et la remise en état de l'église de Vallenay, une demande de subvention va être sollicitée auprès du diocèse de Bourges.

Nous sommes ouverts à toutes suggestions qui pourraient nous permettre de trouver une solution rapide à cette situation.



➤ ECLAIRAGE PUBLIC

Comme évoqué dans le précédent bulletin, la municipalité souhaite procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public.

La municipalité est fortement impactée par la hausse des prix de l'énergie et se doit de prendre des décisions rapides à cette situation.

Suite à l'étude demandée auprès du SDE18, des travaux d'aménagement d'un montant de 2 388,45 € HT sont nécessaires. Ils seront effectués très prochainement par la société de travaux publics CITEOS, prestataire du syndicat d'énergie du Cher.

Une extinction de l'éclairage est prévue, à partir de novembre, de 23h à 5h du matin. Seule la zone d'implantation des caméras de vidéoprotection restera éclairée.

L'installation des décorations lumineuses des fêtes de fin d'année est maintenue, mais la durée d'éclairage sera réduite à quinze jours.



➤ **RENOVATION DE LA MARE DE « MAISON ROUGE »**

Dans le cadre du programme OBJECTIF MARES, un recensement des mares communales a été effectué par l'association de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher (Nature 18). Ce programme est entièrement financé par la DREAL Centre Val-de-Loire et Nature 18. Il a pour objectif la restauration des mares du département.

Cette année, cinq mares ont retenu leur attention, notamment celle de notre commune située à « Maison Rouge ».

Le but est de préserver un patrimoine à la fois naturel et culturel. Les mares peuvent présenter une très grande diversité d'espèces, dont certaines se raréfient. Elles participent au maintien de la biodiversité locale.

Chaque année, Nature 18 organise des camps chantiers, pour de jeunes bénévoles âgés de 14 à 17 ans. Durant ce séjour, les jeunes alternent entre travaux d'entretien sur le site et découverte de la biodiversité locale. Encadrés par des animateurs, ils évoluent en autonomie dans le respect de l'environnement. Sur Vallenay, cette action a débuté cet été. L'évacuation des déchets végétaux et le curage de la mare sont prévus prochainement.

L'aboutissement de ce projet fera l'objet d'un prochain article.



➤ CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE

Votre habitation a subi des dégâts suite à la sécheresse !

Vous pouvez être indemnisé pour un sinistre dû à une catastrophe naturelle !

Conditions d'indemnisation :

- ❖ Avoir souscrit une **assurance catastrophe naturelle** soit par une souscription spéciale, soit par l'adhésion à un contrat qui l'inclut automatiquement, comme l'assurance « multirisques habitation ».
- ❖ Même si vous êtes assurés contre les catastrophes naturelles, cela ne suffit pas pour obtenir l'indemnisation de votre sinistre par l'assurance. Les communes doivent être reconnues en zone de **catastrophe naturelle** et être visées par un **arrêté préfectoral**.
Les maires doivent en faire la demande auprès de la Préfecture.
- ❖ Vous devez **faire une déclaration de sinistre auprès de votre assureur** le plus rapidement possible et en **envoyer une copie à la mairie avant la fin du mois de novembre 2022.**

➤ INCIVILITE

Nettoyons la nature

Voilà maintenant, de nombreuses années, que la commune participe à cette opération citoyenne qui consiste à ramasser les déchets en tout genre, jetés volontairement dans notre environnement.

Aujourd'hui, personne ne peut ignorer les conséquences de tels actes !
Dommage, qu'aussi peu d'habitants, représentés en majorité par le comité des fêtes et la municipalité aient participé à cette matinée. Cette action reste malgré tout un moment convivial tout en contribuant à la propreté de notre commune.



Terrain de BMX

A plusieurs reprises et tout dernièrement, les employés communaux ont une nouvelle fois, constatés que les pavés du terrain de BMX avaient été descellés puis jetés dans



le fossé. Nous constatons régulièrement des dégradations sur les biens publics de la commune, panneaux de signalisation, tribunes du stade... De quoi décourager la municipalité dans certains de ses projets, City stade, jeux pour enfants, ou encore appareillages de parcours de santé.

Nous déplorons cette incivilité permanente, qui coûte à la collectivité et pénalise tout le monde.

FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Repas des + de 70 ans



Comme à chaque fin d'année, les personnes de plus de 70 ans pourront faire leur choix entre le repas et le colis.

Ceux qui le souhaitent, seront accueillis le **3 décembre à 12 h à la salle des fêtes** autour d'un repas confectionné par **Alexandra GALOPIER**, traiteur nouvellement installé à Orval.

Ce moment de partage sera animé par la chanteuse **SUNDY** (en duo).

Les colis seront distribués, par les membres de l'action sociale, à partir de la mi-décembre.

Arbre de Noël



Nouvelle mission pour le Père Noël !

Il partira de l'église de Vallenay, le 04 décembre, à 14h pour rejoindre la salle des fêtes ou cette année un spectacle de magie attendra les enfants.

Début du spectacle à 15h

Comme les années précédentes, l'après-midi se clôturera par un goûter et une distribution de friandises.

➤ ETAT CIVILE

Mariage



- Le 11/06/2022 **Mme Alyson PILLOT** et **M. Orlan DEVAUX**



- Le 25/06/2022 **Mme Catherine DE SEYSSEI**
et **M. François GOUYOU**
- Le 13/08/2022 **Mme Marlena WLAZLO**
et **M. Thomas DEPARDIEU**

- Le 20/08/2022 **Mme Virginie FOULTIER**
et **M. Jean-Luc ROY**



Décès

- ❖ Le 19/09/2022 **M. Jacky CANTINOTTI**
- ❖ Le 27/09/2022 **Mme Ginette MARGUERITAT** épouse **ANDRÉ**
- ❖ Le 05/10/2022 **M. Jacques FONTAINE**

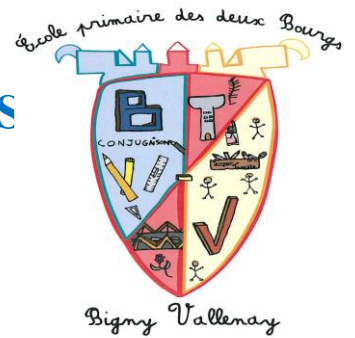


ENFANCE ET JEUNESSE

➤ ÉCOLE PRIMAIRE DES DEUX BOURGS

Le 9 Mai 2022:

Spectacle de Mr DUVAL



Mr Duval nous a encore cette année fait découvrir ses nouveaux spectacles. Ses représentations étaient comme à l'accoutumée pédagogiques, ludiques et instructives.

Les plus jeunes ont assisté au spectacle intitulé « Kim et Nina, tout un voyage pour se comprendre »; quant aux CE/CM il s'agissait d'une animation interactive sur les différentes cultures à travers le monde.



14 Mai 2022:

Projet artistique « La fabrique à chanson » en partenariat avec les Bains Douches de Lignières

Armand FERRY-WILCZEK, artiste, autrice, compositrice et interprète a travaillé durant 6 séances avec les élèves de la classe des CP/CE1 de Mme VIEUGUE pour écrire avec eux une chanson intitulée

« Au pays des amis » afin de l'intégrer à son spectacle. Une belle rencontre avec cette artiste complète et de bons moments d'échanges qui ont conduit les élèves à se produire sur la scène des Bains-Douches de Lignières pour une représentation qui a eu lieu le 14 Mai 2022.



24 Mai 2022:

Rencontre avec les résidents de la MAS de Dun sur Auron

Les CE2/CM1/CM2 se sont rendus à la MAS (Maison d'accueil spécialisée) de Dun sur Auron pour rencontrer les résidents avec lesquels ils ont engagé une correspondance intergénérationnelle sous forme de courriers, mails, visio... depuis le début d'année autour des Arts intitulée « Changer les Reg'arts ! ». Le but étant de faire découvrir à l'autre son quotidien et de créer du lien autour des productions artistiques. Un très beau moment d'échanges chargé d'émotions avec des activités réalisées de manière commune telles que des ateliers sensoriels, des parcours de découvertes et des jeux ludiques avec des vélos adaptés, la réalisation d'une œuvre artistique collective à la manière de Pollock... et la découverte d'un musée installé dans la cafétéria de la MAS où était installé l'ensemble des œuvres réalisées depuis le début d'année.





21 Juin 2022:

Les résidents de la MAS de Dun sur Auron dans notre école

Nous avons eu le plaisir en retour de recevoir nos 5 résidents de la MAS pour un après-midi dans notre école. Au programme : réalisation d'ateliers sensoriels, artistiques, de parcours de motricité, d'un petit spectacle comprenant du cirque, des chants et un petit concert... L'après-midi s'étant terminé par un grand goûter avec tous les enfants de l'école dont les CP/CE1 et maternelles qui avaient eux aussi l'an passé réalisé un projet avec la MAS. Des moments d'échanges et de partage incroyables vécus conjointement entre les enfants et les résidents avec beaucoup de sourires, des regards complices, beaucoup d'attentions, des encouragements, de la communication, de l'empathie... bref challenge réussi !!





24 Juin 2022:

Spectacle des Ecoles qui chantent

Après deux années d'absence, notre spectacle des Ecoles qui chantent a fait son grand retour pour le plus grand plaisir de tous dans une salle des fêtes richement décorée pour l'occasion avec les productions des élèves et des résidents de la MAS.



Le 1er Juillet 2022:

Olympiades

Pour la première année, notre école a organisé la matinée du 1^{er} Juillet, des Olympiades avec au programme huit ateliers et défis sportifs tels que : le tir à la corde, au but, des jeux collectifs : le béré, les balles brûlantes, la passe à 5, des parcours d'agilité et d'adresse : raquettes, échasses et verres percés. Une matinée rythmée mais très appréciée qui s'est achevée par une remise des prix et deux podiums pour les trois équipes gagnantes de chaque groupe (maternelles jusqu'aux CE1 et des CE2 au CM2). Tous les enfants sont repartis avec un diplômes de participation en guise de souvenirs.







Juillet 2022 :

Nos productions artistiques installées à la MAS et à l'école

Voici quelques photos de notre projet "Changer les Reg'arts" réalisé l'an passé avec les résidents de la MAS (Maison d'accueil spécialisée de Dun sur Auron) et leurs animatrices. Nos installations (épouvantails, décorations de bacs à fleurs...) ont embelli leurs extérieurs ainsi que notre préau en bas avec notre arbre à empreintes.



Rentrée 2022/2023

Informations BM Ecole

Pour cette nouvelle rentrée 2022/2023, l'école primaire des deux bourgs accueille 75 élèves avec 8 nouvelles inscriptions en PS.

Nous avons toujours 4 classes réparties de la manière suivantes :

PS/MS/GS : 23 élèves avec Leslie RONDAGS

CP/CE1 : 13 élèves avec Elodie VIEUGUE

CE2/CM1: 19 élèves avec Béatrice PHAM VAN XUA

CM1 / CM2 : 20 élèves avec Solène DOISNE et Mégane BARDEAU-FERREUX

Total : 75 élèves

La directrice MME DOISNE en charge des CM1/CM2 est déchargée tous les mardis par Mme BARDEAU-FERREUX pour s'occuper de la partie administrative.

Nous avons accueilli cette année, une nouvelle collègue Mme RONDAGS en charge de la classe de maternelle qui avait déjà ce poste il y a quelques années. Nous sommes très heureux de la retrouver !

Comme chaque année, sont organisées des élections de représentants de parents d'élèves au Conseil d'école.

Celles-ci ont eu lieu : **Vendredi 7 Octobre 2022.**

Les trois conseils d'école de l'année auront lieu :

Mardi 11 Octobre 2022

Mardi 7 Février 2023

Mardi 12 Juin 2023

A noter, quelques unes des manifestations qui auront lieu à l'école durant l'année et qui sont d'ores et déjà prévues au calendrier :

Spectacle des « **Ecoles qui chantent** » : Vendredi 2 Juin 2023.

Fête d'école : Vendredi 23 Juin 2023

NOS SORTIES

Le 15 Septembre 2022:

Atelier « STOP MOTION »

Les CE2/CM1 et CM2 ont participé à un atelier sur la création de vidéo en stop motion avec un animateur de la ligue de l'enseignement. L'occasion pour certains enfants de réinvestir ce qu'ils ont découvert à la maison avec de très beaux projets vidéo en cours de réalisation développant la créativité et l'imagination.



Le 22/23 Septembre 2022:

Opération « Nettoyons la Nature »

Notre traditionnelle opération éco-citoyenne du début d'année scolaire, « Nettoyons la Nature » a été réalisée avec les 4 classes de l'école. Les enfants de la PS jusqu'au CM2 sont allés arpenter les abords de l'école sur des circuits adaptés pour ramasser des déchets munis de matériel et de protections (gants, gilets ...) qui leur avaient été fournis.





LE MOT DES ASSOCIATIONS



BIGNY RE'LIVE



25 juin 2022

Malgré une météo incertaine, beaucoup d'entre vous sont venus découvrir le duo SWEETLIFE et le chanteur Gaëtan HENRION. L'occasion pour nous, d'avoir pu vous présenter notre mascotte « Billy » qui a remporté un franc succès auprès des enfants. Si vous l'avez raté ! Pas de panique ! Elle sera régulièrement parmi nous lors des prochaines manifestations !

Nous remercions toutes les associations, l'asbv, le cercle pongiste, l'amicale bouliste, l'atelier philatélique et cartophile de Bigny ainsi que générations danses, d'avoir complété cette journée avec leurs activités.

REPAS CHAMPÊTRE

10 septembre

Pour la première fois, ce repas si convivial, s'est tenu au « Clos St Martin ». Un très bon moment de partage, autour d'un déjeuner préparé par les membres du comité et une super ambiance grâce au groupe 'les ch'tis lutins'.

Un grand merci à eux et à tous pour votre présence.



Prochaine manifestation :

Samedi 29 octobre : Halloween

Nous comptons sur l'imagination des habitants pour décorer leurs maisons, une récompense attend la plus terrifiante !

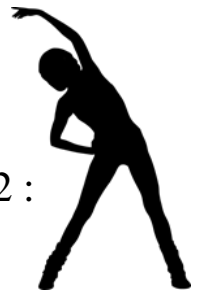
➤ GENERATIONS DANSES

Reprises des cours avec Véronique à partir du 12 septembre 2022 :

GYM – FITNESS – GYM / PILATE

Les lundis et mercredis à la salle des fêtes de Bigny–Vallenay de 15h45 à 16h45 (Essais gratuit)

Tel: 02.48.60.83.30 ou 06.87.67.40.22



➤ **ARESMAV clap de fin !!!**

(association pour la restauration de l'église St Martin de Vallenay)

Ce que je viens vous annoncer aujourd'hui est un évènement que l'on peut juger banal, qui est encore rare mais qui je pense va devenir courant jusqu'à cesser faute d'associations.

C'est la fin d'une association.

Bien sûr beaucoup vont penser que ce n'est pas ça qui va changer leur quotidien. Et pour cause leur quotidien est d'une telle tristesse de solitude volontaire, d'isolement, de désintéressement, de manque de vie... Pourquoi une telle réaction allez-vous vous dire ? Tout simplement parce que ce sont les raisons qui nous ont amenés à décider de dissoudre ARESMAV.

Depuis sa création, avec l'objectif de faire connaître le Clos Saint Martin si magnifiquement restauré, d'animer un peu notre village et faire se rencontrer les gens, nous luttons contre un désintéressement en masse des habitants de notre village. Il n'est pas possible de faire boire un âne qui n'a pas soif. Alors à quoi bon s'acharner à réaliser ce qui est contraire aux attentes.

Ce que je ressens après la dissolution d'ARESMAV c'est un sentiment bizarre difficile à définir. Ce n'est pas, bien sûr, de la joie ni même de la colère, de la révolte ou du désarroi, c'est un sentiment de vide, de néant dans une société qui se délite. Pour la majorité, plus personne ne s'intéresse à la vie en société, chacun reste chez soi par peur de voir son voisin et d'être obligé de lui dire bonjour. On se croise dans la rue et on détourne le regard. A-t-on vraiment envie de vivre en ermite et de laisser se détruire tout ce qui fait les fondements d'une société humaine ?

Il est grand temps de réagir. Nous avons été créés pour être heureux ensemble. Je ne me pose pas en prédicateur ni en moraliste mais j'essaie simplement de traduire ce qu'avec bien d'autres je ressens.

Ne soyons pas trop pessimistes cependant et voyons l'avenir plus radieux. Commençons par une chose très simple, le reste viendra plus tard :

Dans la rue, regardons-nous dans les yeux et avec un beau sourire disons-nous un bonjour franc.

Que tout le monde participe !!

Bernard RENARD



➤ A.P.C.B (Atelier Philatélique et Cartophile De Bigny)

Après deux ans de sommeil, le Marché de l'AVENT reprend des couleurs... de Noël.

Il aura lieu cette année, au

« **Clos Saint-Martin** » (intérieur et extérieur), à **Vallenay le samedi 26 novembre de 14h à 20h et le dimanche 27 novembre de 10h à 18h.**



Une nouveauté, pas la moindre, l'organisation se fera avec le comité des fêtes et sa jeune équipe volontaire et dynamique, des bénévoles et le soutien participatif de la Mairie.

En nombre de plus en plus restreint, notre association aurait eu beaucoup de difficultés à faire face à cette manifestation.

Très satisfaite de cet engouement municipal et associatif, ce qui nous permet d'avoir à nouveau envie d'avoir envie.

Tous les commerçants et associations de Vallenay sont invités à participer sachant que pour eux les emplacements sont gratuits.

Possibilité de se restaurer sur place avec des produits locaux, des pâtisseries "maison", frites, crêpes, vin chaud et bien d'autres choses pour satisfaire vos papilles.

Le père Noël sera parmi nous, pour une pause photo. Profitez-en pour lui remettre votre commande !

De nombreuses surprises vous attendent, musique, chants...Chut ! Personne ne sera oublié.

Venez nombreux partager ce moment festif.

Pour les réservations d'un stand, contactez Emeline au 0646170542 ou Pascale au 0671675020.

Nous espérons vivement avoir le plaisir de vous accueillir dans ce lieu magnifique.



➤ « UNE ECOLE – UNE TABLE »



Dans le cadre de l'opération « une école-une table » l'école primaire de VALLENAY a reçu une table de la part de la Fédération Française de Tennis de Table.

La FFTT a offert pour l'année 2022 60 Tables sur le territoire, pour le département du CHER l'école primaire de VALLENAY est la seule du département à en bénéficier, après validation de la ligue du Centre pour l'engagement du Cercle Pongiste auprès des enfants du primaire tout le long de l'année scolaire.

La FFTT par le biais de ce dispositif encourage le développement du sport dès l'enfance à la suite des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

La remise officielle de la Table a eu lieu jeudi 29 septembre en présence de Romain BARDIN, représentant de la Ligue de Jean-Paul BRUNET président du Comité du Cher de Martine GARCIOUX Marie-NOELLE THOMAS toutes les 2 très actives pour leur CLUB, ainsi Madame PENIN, directrice de l'école et son équipe pédagogique et la municipalité.

Les jeunes ont pu s'exercer et vu l'enthousiasme des jeunes nul doute que le Cercle Pongiste va s'étoffer de nouveaux talents.

Le CLUB de VALLENAY est un acteur incontournable de la vie du tennis de Table dans le Cher avec ses 6 équipes représentées dans le Championnat de France par équipes dont la première au niveau régional, mais reste aussi une association dynamique au sein de la Commune de VALLENAY.



CLUB FEMMININ

Relais de Vallenay

BRADERIE

Vêtements Adultes – Enfants – Bébés – Ados

Chaussures – sacs

Vaisselle – relax – réhausseur de WC

SAMEDI 29 OCTOBRE 2022

SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

SAMEDI 10 DECEMBRE 2022

SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

DE 9 H 30 à 18 H 00

OUVERT TOUS LES MARDIS ET JEUDIS APRES-MIDI

DE 14 H 30 à 17 H 30

Ouvert à tous

INFORMATIONS

➤ LES SEANCES SPORT-SANTE SONT DE RETOUR !!

Je vous attends dès demain **mardi 4 octobre 2022 à partir de 17h30 au mille club de Bigny-Vallenay pour inscription-renseignements-évaluations...**

Les séances, qui avaient lieu au département familles de Saint-Amand-Montrond, auront lieu **le jeudi à partir de 17h30 salle de la Mairie 457 rte des Grandes Pierres à NOZIÈRES.**

A tous les intéressés? Je vous communiquerai la date d'ouverture de ce créneau dès que possible!

Afin de préparer votre venue, merci de bien vouloir remplir le questionnaire [Google Forms](#) et positionnez-vous sur un créneau spécifique!

Le Sport-Santé Bien-Être s'adresse aux malades chroniques, de tout âge, sans limitations fonctionnelles ou avec des limitations minimales.

Activité(s) pratiquée(s) :

- Bilan forme à la 1ère et en fin de cycle (trimestre) ;
- Gym douce : Équilibre, Étirements, Endurance, Renforcement postural et musculaire ;
- Sophrologie/cohérence cardiaque ;
- Automassage ;
- Jeux de balles, ballon, coordination...

L'activité physique proposée est adaptée aux capacités, aux besoins et aux envies des participants.

Date : d'octobre 2022 à juillet 2023

- ✓ Le mardi à Bigny-Vallenay
- ✓ Le jeudi à Nozières

Horaires des séances :

- De 17h30 à 19h
- De 19h à 20h30



Groupes de 6 participants/éducateur, afin d'assurer un suivi individuel optimum, durée de la séance 1h00 x 2 sur chaque site.

Les inscriptions sont ouvertes:

par téléphone [06 15 34 80 99](tel:0615348099),

par mail gembien.etre@gmail.com

ou via [Google Forms](#)

Pour cette nouvelle saison nous demandons une participation à l'inscription

Tarifs :

- *10€ le mois - (4 à 8 séances)*
- *20€ le trimestre- (12 à 24 séances)*

Gaëlle BERGERON

Éducatrice Sportive

La Santé grâce au Sport



Pour vivre plus longtemps, faites du sport avec vos ami(e)s régulièrement

➤ **ATTENTION, VOL PAR RUSE !**

Le 07 octobre 2022, un couple de personnes âgées (93 et 90 ans) de la commune de SAINT LOUP DES CHAUMES a été victime d'un vol par ruse. Deux individus un homme et une jeune femme d'environ 20/25 ans sans accent particulier se sont présentés à leur domicile pour une soi-disant vente de calendrier. Ne se méfiant pas, les deux nonagénaires ont laissé pénétrer ces deux individus dans leur domicile. Après avoir donné un billet de 10 euros en échange d'un calendrier, l'un des individus donne un reçu à la victime. Prétextant par la suite l'échange de deux billets de 10 euros contre un billet de 20 euros, l'individu en profite pour repérer où la victime stocke son argent. Le second individu présent occupe les victimes pendant que le premier s'empare d'une enveloppe contenant quelques centaines d'euros. Ils repartent ensuite tous les deux sans rien laisser au domicile des victimes. Aucun véhicule n'a été aperçu à proximité.

Prenez connaissance du document glissé dans le bulletin



Les bons gestes lorsque vous êtes chez vous



Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!

LA
SÉCURITÉ
PARTOUT ET
POUR TOUS



JEUDI 17 NOVEMBRE 2022 – 14H30

LEVET - COMPLEXE GUYOT



**Banques
Alimentaires**

**2 OU 3 HEURES
PEUVENT FAIRE LA DIFFÉRENCE**



**ON A BESOIN DE VOUS
DEVENEZ BÉNÉVOLE COLLECTEUR**

CONTACTEZ NOUS
www.banquealimentaire.org

RETROSPECTIVE



Augustin COFIN:

Mort pour la France le 03/12/1914 à Vermelles (Pas de Calais) Tué à l'ennemi à l'âge de 25 ans.

Né le 30 avril 1889 à Culan (Cher). Reconnu par sa mère par acte le 21/07/1889 à Culan.

Habite Bigny en 1913, ouvrier agricole.

Marié à Vallenay le 26/02/1912 à Louise VERNET née le 04/01/1894.

Soldat de 2^{ème} classe au 21^{ème} régiment d'infanterie

N^o matricule au corps 05374 classe 1909

Autres renseignements :

De père inconnu

Sa mère, Joséphine COFFIN née vers 1864

Toutes les chroniques sont tirées des recherches de M. Francis POLLET, qui a fait don à la Mairie de ces nombreux documents retraçant l'histoire de nos victimes de guerre.

Trouvez les anagrammes des mots de la grille de gauche a droite pour former verticalement dans la grille de droite le nom de deux massifs montagneux dans les Alpes Françaises

C	I	B	L	E	R
H	A	R	G	N	E
G	L	A	I	S	E
T	R	E	F	L	E
N	E	U	T	R	E
S	O	N	D	E	R
C	O	R	N	E	E
R	E	U	N	I	R
T	I	S	A	N	E
M	I	E	N	N	E

























Solutions du n°2 (juin 2022) est :

	P		P		M		P	
C	A	P	I	T	U	L	E	R
	R	A	T	U	R	E	R	A
A	T	T	I	R	A	N	T	S
	I		E	L	I	T	E	S
I	C	I		U	S	E		I
	U	N	I	T			P	S
P	L	A	N	T	E	R	A	
	A	N	S	E	S		T	A
P	R	I	T		S	T	E	M
	I	T	A	L	I	E	N	
	T	E	N	U	E		T	E
L	E	S		U	N	E	S	


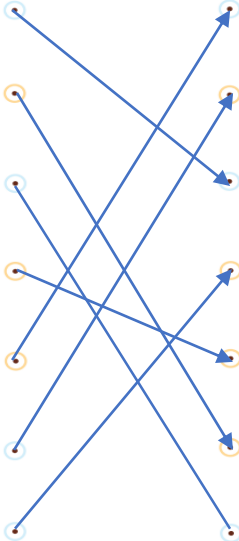








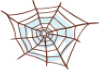




POUR LES PETITS

Jeu de l'intrus

Dans chacune des séries, entoure l'élément qui n'a pas sa place parmi les autres.

Relie chaque animal à sa maison.

Solution du n°2 (juin 2022) est: